

DATE : le 20 juin 1991

13.19. VERRIERE

Nota préliminaire : Inscrire la présente note sur le sommaire repère 1.1 du recueil des notes permanentes, puis l'insérer, à sa place après l'onglet 13.

Chaque année, à la suite d'un départ précipité, d'un CRIS incomplet ou d'une étourderie, des planeurs décollent avec une verrière non verrouillée...

3 cas de figure se présentent alors :

1er cas : Il ne se passe rien. Le pilote s'en aperçoit et la verrouille. Les dieux du Vol à Voile sont avec nous...

2 e cas : La verrière s'ouvre en vol. Elle est arrachée ou reste attachée au fuselage. Le pilote, une fois le moment de surprise passé, poursuit son vol normalement et regagne l'aérodrome de départ par un circuit normal sans difficulté. Si la perte de la verrière a lieu pendant le remorquage, le pilote attend d'atteindre une altitude suffisante pour larguer et effectuer une prise de terrain habituelle.

L'incident se soldera par l'impossibilité d'utiliser le planeur quelques jours ou quelques semaines et un chèque avec plusieurs zéros... pour payer une nouvelle verrière.

3 e cas : Dans une phase du vol, parfois délicate, le pilote tente désespérément de refermer la verrière ou largue immédiatement pour rejoindre le terrain. Très souvent, 1 fois par an en moyenne depuis plusieurs années, la suite est dramatique : planeur détruit ou gravement endommagé, pilote et passager blessés.

*** Pour éviter l'incident et l'accident, faites votre CRIS. Attention particulière en V.I.**

*** Un planeur vole très bien verrière ouverte ou absente.**

PAS DE PRECIPITATION !

PAS DE PANIQUE !

" Restons calme et serein dans la tempête !"

LE DIRECTEUR

Yves POLLET